



# ÉTÉ 2023

## Formulaire d'inscription (Imprimer et remplir 1 formulaire par jeune, P1 et P2)

Prénom et nom de l'enfant	Date de naissance
Année de naissance:                      Numéro assurance maladie:	Allergie:  Problème santé:
Adresse (incluant le code postal)	N° Téléphone (résidence)
<b>Courriel</b> d'un parent requis      (moyen principal de communication utilisé par le CASI)	
Prénom et nom du père	# Cellulaire ou Bureau
Prénom et nom de la mère	# Cellulaire ou Bureau

### Personne à contacter en cas d'urgence

Prénom et nom, lien de parenté

N° Téléphone

## COÛTS

## PAIEMENT

Coût d'affiliation compétitif limité Voir les montants de la FQA en référence (au verso)	Initiation(2010 et après) = 20 \$ _____  Récréatif (2009 et avant)= 30 \$ _____
<b>Option Groupe Élite (pour jeunes nés entre 2011-2006)</b>	_____ Suppl. de 75 \$/enfant
<b>À payer:</b>  <b>Affiliation:</b> _____ \$  <b>Frais d'Inscription:</b> _____ \$  <b>Élite (optionnel):</b> _____ \$	<b>Total:</b>  _____ \$

<b>Groupe régulier:</b> 1er enfant	_____ 145\$/enfant
	ou
À partir du 2ième enfant	_____ 130\$/enfant
J'accepte qu'on publie des photos de mon enfant:	Encercler:  OUI / NON
Chèque #	_____
libellé au nom du CASI	
ou	_____
Argent Comptant	

Préférence de journées : Lundi-mercredi \_\_\_\_\_

Mardi-Jeudi \_\_\_\_\_

Signature du parent\*

Date :

\* J'ai lu et accepte la politique de remboursement et le code de conduite de l'athlète



## CODE DE CONDUITE DE L'ATHLÈTE

Le Club d'Athlétisme de Sept-Îles (CASI) a le mandat de stimuler et favoriser le développement psychomoteur de l'ensemble des jeunes inscrits, dans un contexte d'entraînements et d'activités de groupe. Pour remplir ce mandat, il est nécessaire que chacun(e) respecte le:

### CODE DE CONDUITE DE L'ATHLÈTE

- **Faire preuve d'un comportement acceptable / d'un esprit sportif;**
- **Respecter l'autre;** les entraîneurs, les autres jeunes, utiliser un langage respectueux.
- **Respecter les consignes;**
- **Respect du matériel;** si un enfant brise du matériel volontairement, en plus de la sanction attribuée, il devra le rembourser (le montant sera précisé aux parents le cas échéant);
- **Participer aux activités désignées par les entraîneurs;**
- **Utiliser un langage respectueux;**

**Politique d'intervention** si non-respect du code de conduite de l'athlète:

1ère étape- **Avertissement verbal** : l'athlète sera avisé par son entraîneur. Le parent sera informé de la situation.

2ième étape- **Avertissement écrit** : l'athlète sera avisé par son entraîneur. Le parent recevra l'avertissement écrit **et** le formulaire de réception de l'avertissement écrit. L'athlète et le parent devront signer le formulaire de réception de l'avertissement écrit et le remettre lors de la prochaine journée de présence aux entraînements.

3ième étape- **Expulsion temporaire** : l'athlète sera avisé par son entraîneur. Le parent recevra l'avis d'expulsion temporaire. L'athlète sera suspendu pour 7 jours consécutifs (de calendrier), sans remboursement des frais d'inscription. L'athlète et le parent devront signer le formulaire de réception de suspension temporaire et le remettre au moment du retour aux entraînements.

**Retour aux entraînements:** Suivant les 7 jours de suspension, l'athlète doit être accompagné d'un adulte responsable qui assurera la supervision directe de ce(tte) dernier(ière) lors des entraînements et aux activités du club. Cette supervision sera nécessaire jusqu'à la fin de la période en cours (été ou automne/hiver).

4ième étape- **Expulsion définitive:** Si l'athlète ne respecte toujours pas le code de conduite malgré la présence d'un adulte qui le supervise, le C.A. du Club d'Athlétisme de Sept-Îles pourrait décider de suspendre définitivement le jeune des activités du club pour le reste de la saison et ce, sans remboursement. Le parent sera rencontré par le directeur technique ou un membre du C.A. à ce moment pour l'informer de la décision du C.A.

NB: Le harcèlement\*, l'intimidation\*, la violence verbale ou physique entraîne directement un avertissement écrit (2ième étape de la Politique d'Intervention).

\*Intimidation: menacer l'autre de violence ou d'un autre mal, ou causer du dommage aux biens de l'autre. Harcèlement: adopter un comportement à l'égard de quelqu'un de façon à lui faire raisonnablement craindre pour sa sécurité/intégrité.



## Politique de remboursement des frais d'inscription du CASI

Le CASI remboursera les frais d'inscription d'un athlète selon les proportions suivantes:

- 50% du montant de l'inscription, désistement avant le 26 juin 2023
- **AUCUN REMBOURSEMENT** à partir du 1 juillet 2023, présence ou non aux entraînements
- **Aucun remboursement** des frais d'affiliation, et de l'option Élite, en tout temps
- **Clause "spécial"**:
  - Si plus de 50% des entraînements prévus au calendrier été 2023 sont annulés en lien avec des directives de santé publique, un remboursement d'une partie des frais d'inscription du tarif régulier, (montant résiduel suivant le paiement des frais de fonctionnement du CASI pour la saison estivale, montant réparti au prorata des athlètes inscrits) sera offert aux athlètes à la clôture de la saison.

---

### Montants d'affiliation à la Fédération d'Athlétisme du Québec (FQA) année 2023

#### Athlètes compétitifs limités ou récréatifs\*:

##### Initiation\*\*

Nés en 2010 et après:	<b>20\$</b>
Nés en 2009 et avant:	<b>30\$</b>

Avantages standards pour tous les membres : Couverture d'assurance accident, réductions sur les biens et services des partenaires de la FQA, membre d'Athlétisme Canada, U14 et moins; Tous les frais d'affiliation indiqués ci-dessous sont des frais annuels. L'adhésion à la FQA est valide du 1er septembre 2022 au 31 décembre 2023. Les taxes sont incluses dans les tarifs d'affiliation : TPS (101755254 RT) et TVQ (1006186744 TQ)

\*\*Une affiliation compétitive sera nécessaire pour les jeunes qui prendront part aux compétitions du circuit Provincial. La tarification supplémentaire sera cotisée au moment de la confirmation des athlètes aux compétitions (pour les athlètes nés en 2010 et avant, inscrits au programme élite).



## HORAIRE Été 2023

Début de saison régulière:  
Lundi le 26 juin 2023

Fin de la saison :  
Vendredi 18 août 2023

### Horaire CASI ÉTÉ 2023

Groupes	Lundi - Mercredi ou Mardi - Jeudi
Groupe (6-8 ans)	9h15 à 10h30
Groupe (9-12 ans)	10h45 à 12h00
Groupe (12-17 ans)	13h15 à 14h30
*Élite (12-17 ans)	*14h30 à 15h30

*\*Semaine de congé du 7 au 11 août 2023*

### Crépuscules 2023 - Compétitions locales

1 crépuscule prévu au cours de l'été  
**Jeudi 13 juillet de 17h à 21h**

### Fin de saison 2023

#### **Pentathlon amical de fin de saison**

Le Pentathlon amical de fin d'année traditionnel est prévu du **14 au 18 août 2023**

#### **Party fin de saison - 18 août 2023**

Traditionnelle «Journée Party» fin de saison avec une guerre de fusil à eau en après-midi suivi d'un souper-pizza et d'une soirée de remise de médailles, de trophées et de prix de participation, le tout à l'extérieur, à la piste Guillaume Leblanc.

# Événements 2023

## Mai

### Championnat régional d'athlétisme RSEQ 2023

27-28 mai à Baie-Comeau

## Juin

### Championnat Provincial RSEQ 2023

10-11 juin 2023 - Rivière du Loup

## Juillet

### Championnats Provinciaux Benjamin-Cadet-Juvenile

1 - 2 juillet 2023 à Laval.

**Compétition provinciale civile des Championnats provinciaux Benjamin Cadet Juveniles  
à LAVAL - STADE CLAUDE-FERRAGNE (1-2 JUILLET 2023)**

***\*\*Pour les jeunes de 2010 à 2006 inscrits au programme Élite souhaitant y participer, veuillez manifester votre intérêt à [simonbellerive@hotmail.ca](mailto:simonbellerive@hotmail.ca) avant le 15 juin 2023***

### Jeux du Québec (Juvenile – 16-17 ans (2006-2007-2008-2009))

21 au 25 juillet 2023 Rimouski

(Sur sélection et atteinte des standards.)

## Août

### Championnats Canadiens d'athlétisme pour jeunes de la Légion 2022

11 au 13 août à Sherbrooke, Qc

(Sur sélection et atteinte des standards)